



## Un étranger a posé plainte contre moi

Par **dan2112**, le **07/07/2010** à **18:21**

Bonjour,

voilà je suis algérien et je suis marié avec une française qui habite dans le Oise voilà je suis licencié en droit en Algérie et je vis actuellement en Algérie, il y a peut-être de temps qu'il y avait une dispute entre une femme française et ma femme

cette femme a agressé ma femme avec des paroles sur son portable par SMS ma femme m'a appelé alors je me suis intervenu par téléphone j'ai appelé cette femme et je lui ai averti de ne pas la toucher, mais cette femme a déposé plainte contre moi et elle a dit à ma femme qu'elle va écrire à l'ambassade de France à Alger pour qu'il annule ma demande de visa regroupement familial, moi j'ai dit à ma femme de déposer plainte contre cette femme et son mari qui a lui aussi insulté ma femme par téléphone.

la question est la suivante: est-ce que je peux déposer plainte contre cette femme depuis l'Algérie vu que son mari aussi m'a appelé et m'a insulté et que dois-je faire dans ce cas merci bcp^

nb: les 2 droits algérien et français sont communs sauf le code de la famille et l'héritage

Par **chris\_idv**, le **09/07/2010** à **09:46**

Bonjour,

Vous voulez porter plainte à cause d'une conversation téléphonique houleuse ?

Puisque vous dites être licencié en droit et que vous mentionnez que le droit algérien et

français sont communs, sauf le code de la famille et l'héritage, vous devez connaître le principe de la charge la preuve qui incombe au demandeur.

Croyez vous vraiment que l'état Français va financer des fonctionnaires afin de lancer des investigations, puis une procédure judiciaire qui va se chiffrer à plusieurs milliers d'Euros uniquement parce que 2 couples se sont invectivés par téléphone ?

Cordialement,

Par **dan2112**, le **09/07/2010** à **17:59**

bjr, oui effectivement je suis licencié mais ya un truc nous on a pas des menaces de mort par téléphone mais vu que cette femme a eu la peur elle a posé plainte ce que veut dire que sa joue sur ma demande de visa, et en plus ns on prends pas les truc comme sa mais elle elle a fait écouter au flic mon message vocal alors sa craint un peu pour moi

Par **dan2112**, le **09/07/2010** à **18:05**

et pour l'état français oui il finance ce genre de truc nous on a pas sa par contre mais vu que ya dans cette affaire un algérien il se gêne pas de financer, en plus c'est elle qui a posé plainte contre moi alors la preuve l'état français va financer sa moi j'ai pas encore posé plainte mais je veux la faire courir plus quelle croie

ps: comprend bien ce que j'ai écrit vu que tes avocat ou un truc pareil

cordialement .